



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 270
(Privé)

Loi concernant City & District Land & Development Co. Ltd

Présentation

Présenté par
M. Claude Filion
Député de Taillon



Éditeur officiel du Québec
1986

Projet de loi 270

(Privé)

Loi concernant City & District Land & Development Co. Ltd

ATTENDU que City & District Land & Development Co. Ltd, corporation constituée par lettres patentes émises le 16 décembre 1947 en vertu de la Partie I de la Loi des compagnies (S.R.Q., 1941, chapitre 276), a été dissoute le 11 novembre 1972 en vertu de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R.Q., 1964, chapitre 273);

Que cette corporation n'a pas droit à une reprise d'existence en vertu de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22);

Qu'il est opportun d'autoriser la présentation d'une demande de reprise d'existence de City & District Land & Development Co. Ltd en vertu de l'article 11 de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Tout intéressé peut, conformément à l'article 11 de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22), demander par écrit au ministre des Finances de faire reprendre existence à City & District Land & Development Co. Ltd.

2. Sur réception par le ministre des Finances d'une telle demande, ce dernier peut y donner suite conformément à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies.

3. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).